Nations Unies S/2012/55



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 janvier 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous renseigner, par la présente, sur le soutien offert par l'ONU à la mission d'observation de la Ligue des États arabes en République arabe syrienne.

J'ai reçu du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby, plusieurs communications, notamment les lettres datées des 19 décembre 2011 et 10 janvier 2012, dans lesquelles il demandait à l'ONU de dépêcher « de toute urgence » une équipe de spécialistes pour aider la Ligue des États arabes à s'acquitter du mandat qui lui avait été confié par son Conseil des ministres, à savoir définir et élaborer les modalités et les mécanismes à mettre en œuvre afin d'assurer la protection de la population civile syrienne. À l'issue de consultations, le 11 janvier 2012, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a répondu à M. Elaraby, confirmant que le Haut-Commissariat était disposé à dépêcher une équipe de spécialistes des droits de l'homme et de la protection qui pourrait assurer une formation sur la question de la surveillance du respect des droits de l'homme.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme organise régulièrement, à la demande des États, des formations sur les questions des droits de l'homme et de la protection à l'intention des agents des forces de l'ordre et d'autres acteurs, dans le cadre de son programme de coopération technique, et a mis au point des modules de formation types à cette fin. Cette assistance est envisagée dans le cadre des accords de coopération conclus entre la Ligue des États arabes et le Secrétariat de l'ONU, et est expressément demandée par l'Assemblée générale aux paragraphes 4, 5 et 6 de sa résolution 65/126.

Les communications officielles échangées avec M. Elaraby se sont accompagnées de relations de travail entre le Haut-Commissariat et la Ligue des États arabes pour définir les modalités exactes de la formation. Le Haut-Commissariat a proposé qu'une équipe de quatre formateurs et spécialistes se rende au Caire le 16 janvier 2012 pour offrir aux membres de la mission d'observation une formation de deux jours sur la surveillance du respect des droits de l'homme, proposition que la Ligue a acceptée. À la demande de la Ligue, il a été envisagé de faire porter la formation sur les principes et les méthodes applicables en matière de surveillance du respect des droits de l'homme, surtout en ce qui concerne les visites de personnes retenues dans des centres de détention, la libération de prisonniers politiques, la surveillance de manifestations et les cas de disparitions forcées ou involontaires.

12-21249 (F) 240112 240112





Le 15 janvier 2012, la mission de formation a été reportée jusqu'à nouvel ordre à la demande de la Ligue, et ce avant même d'avoir été déployée, en attendant que la Ligue se prononce sur l'avenir de la mission d'observation, décision qui devait être prise à une réunion prévue pour le 19 janvier 2012. Le Haut-Commissariat a par la suite été informé que ladite réunion avait été reportée au 22 janvier 2012.

Le Haut-Commissariat a fait savoir à la Ligue des États arabes que son équipe de formateurs et de spécialistes demeurait prête à se rendre au Caire pour assurer la formation prévue.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon